

Quelles furent les circonstances et la raison de la révélation du ? verset 40 de la sainte sourate 33 du noble coran

<"xml encoding="UTF-8?">

Question



Quelles furent les circonstances et la raison de la révélation de ce verset «
Muhammad n'a jamais été le père de l'un de vos hommes, mais le messenger
? » d'Allah et le dernier des prophètes. Allah est Omniscient

Résumé de la réponse

Ce verset concerne le mariage du noble prophète (que le salut de Dieu soit sur lui et sur ses descendants), avec l'épouse divorcée de son fils adoptif, Zaïd ibn Haritha. Ce verset fut, certainement, une réponse à ceux qui reprochaient au noble prophète d'avoir pris comme épouse, la femme divorcée de son fils adoptif. Ce verset notifia, clairement aux détracteurs que le prophète n'était le père d'aucun de leurs hommes pour que son mariage avec l'une de leurs épouses soit considéré comme le mariage avec son fils adoptif. Donc le terme « l'un de vos hommes » (Min Rijalekum), s'adresse aux hommes existants au moment de la révélation du verset.[1] Le terme « Rijal » (les hommes), se trouve à l'opposé de celui des femmes et des enfants, et le rejet de la paternité est un rejet «

Takwini » et non pas un rejet «Tashri'i ». Cela veut dire qu'aucun de vos hommes
.n'a eu un lien du sang ni une filiation avec le prophète

Zaïd Ibn Haritha aussi comptait parmi ces hommes. Lui et sa femme avaient divorcé et il n'y avait aucune relation entre eux. Donc, le prophète épousa la femme divorcée de son fils adoptif. Il n'y avait un lien du sang, pour mieux dire un de filiation « père, enfant » entre le prophète et Zaïd. Le prophète avait adopté Zaïd en raison de l'affection qu'il éprouvait à son égard. Donc, Zaïd n'était que le fils adoptif du noble prophète. Dieu indique, clairement dans le noble coran aux Musulmans que leurs fils adoptifs ne sont pas comme leurs propres fils. « Il n'a point fait de vos enfants adoptifs vos propres enfants ».[2] Comme tenu de ce que l'on vient d'expliquer, l'on s'est bien rendu compte que ce verset concernait le mariage du noble prophète (que Dieu le bénisse, lui et les siens) et avec l'épouse .divorcée de son fils adoptif, Zaïd Ibn Harith

Tous les fils du noble prophète, Qassem, Tayyeb, Taher et Ibrahim, sont morts [1] avant d'atteindre l'âge de maturité et l'Imam Hassan et l'Imam Hussein aussi n'étaient que deux petits enfants et eux aussi, ils ne sont pas arrivés à l'âge de maturité au vivant du noble prophète (que Dieu le bénisse, lui et les siens). Donc, le terme « Rijal » (hommes), énoncé, dans ce verset ne s'applique pas à eux. RF : Tabatabaï, Seyyed Mohammad Hussein, Ali-Mizan Fi Tafsir al-Qur'an, t.16, p. 325, Bureau des Publications Islamiques, Qom, 1417 de l'hégire lunaire

.RF : Idem, l'interprétation du verset 40 de la sainte sourate 33 [2]